

# ÉLABORATION DU P.L.U. DE GRESSY

APPROBATION

5.1 Plan de zonage - 1 - 2000e

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU / / 2020

LE MAIRE

Dossier n° 16 138

- ZONAGE
- U
  - Ua
  - UX
  - 1AU
  - 2AU
  - A
  - N
  - Ne
  - Nzh
- Prescriptions surfaciques
- Lisière de 50 mètres
  - Emplacement réservé
  - Bâti remarquable à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
  - Alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
  - Bâti
  - Parcellaire

